



Au bas de l'échelle (ABE) est un groupe d'éducation populaire et de défense des droits des personnes non syndiquées. Depuis 1975, ABE mène des actions politiques afin d'améliorer leurs droits et offre plusieurs services d'information et de formation particulièrement en ce qui concerne la Loi sur les normes du travail.

SÉANCE DE FORMATION SUR LE TRAVAIL POUR UNE AGENCE DE PLACEMENT DE PERSONNEL

Objectif : Comprendre le fonctionnement des agences de placement temporaire, les difficultés que les travailleuses et les travailleurs expérimentent le plus souvent, les droits et les recours disponibles.

Durée : Environ 2 heures et demie. ABE est en mesure d'ajuster le contenu des formations selon les besoins des participant-e-s, le type d'audience et le temps disponible. Veuillez noter que la durée minimale est de 1 heure et demie.

Langue : les formations peuvent être offertes en français ou anglais

Contenu

- Brève présentation d'Au bas de l'échelle : ses services et ses actions.
- Travailler pour une agence de placement temporaire, comment ça marche ?
- La relation tripartite ou « qui est mon véritable employeur ? »
- Autres sujets : se faire payer les heures travaillées, les clauses de contrats, les disparités de traitement, la santé et la sécurité au travail, etc.
- Plusieurs conseils pratiques pour faire respecter ses droits et prévenir les difficultés.

Modèle de formation : En ligne sur la plateforme Zoom (de préférence)

• Présentation interactive • Exemples concrets • Études de cas • Questions-réponses • Une présentation PowerPoint est utilisée et des fiches d'information sont distribuées.

Public cible : Cette formation est adressée aux personnes qui veulent mieux connaître leurs droits, et spécialement, pour les personnes en recherche d'emploi. Un minimum de 8 participant-e-s est exigé. Pour les groupes de francisation ou des communautés culturelles, un niveau 3 de compétence linguistique est obligatoire.

Préalables /conditions : aucune

Matériel fourni: • Livret « La Loi sur les normes du travail en bref » • Livret « agences de placement » Tout autre matériel, par exemple des crayons, des stylos ou du papier devra être fourni par votre organisme.

Équipement requis :

<input type="checkbox"/> Ordinateur avec un port USB	<input type="checkbox"/> Projecteur	<input type="checkbox"/> Écran ou mur blanc
<input type="checkbox"/> Tableau	<input type="checkbox"/> Marqueurs	<input type="checkbox"/> Microphone

Demande de formation : Afin de programmer une séance, vous devez envoyer votre demande par courriel au formation@aubasdelechelle.ca, au moins 3 semaines à l'avance, si possible, incluant les informations suivantes :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Nom de l'organisme | <input type="checkbox"/> Date de la formation:
<i>Veillez fournir au moins deux dates tentatives</i> |
| <input type="checkbox"/> Adresse - lieu de la formation | <input type="checkbox"/> Horaire :
<i>Veillez préciser l'heure de début ainsi que l'heure de fin</i> |
| <input type="checkbox"/> Type de formation
<i>Voir la section : les formations ABE</i> | <input type="checkbox"/> Type de clientèle – profil des participant-e-s |
| <input type="checkbox"/> Sujets particuliers à aborder | <input type="checkbox"/> Nombre de participant-e-s |
| <input type="checkbox"/> Nom et coordonnées de la personne ressource pour la formation | <input type="checkbox"/> Nom et coordonnées de la personne ressource pour la facturation |

Coût :

- Toutes les séances de formations en ligne sont offertes gratuitement pour le moment.
- Des frais de déplacement seront chargés au tarif autobus ou à 0,45 \$ le KM pour les organisations à l'extérieur de Montréal. Le temps de déplacement excédant une heure aller-retour est facturé à 20 \$ l'heure.
- En cas d'annulation à moins de 24 heures d'avis, nous demandons le remboursement des coûts occasionnés pour l'organisme pour dédommager la personne qui donne la formation, soit 45 \$
- La séance sera annulée si moins de trois personnes sont présentes 20 minutes après l'heure prévue pour la formation. Dans ce cas, nous demandons un remboursement minimal de 80\$.

Les formations d'Au bas de l'échelle

Pour le grand public

- La Loi sur les normes au travail (séance régulière, adaptée pour les jeunes ou des clientèles ayant des besoins particuliers)
- Harcèlement psychologique et sexuel
- Agences de placement de personnel

Pour les intervenants

- La loi sur les normes de travail incluant les nouvelles dispositions
- Formation juridique
- Formation sur les modifications à la Loi sur les normes du travail concernant les agences de placement de personnel

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer par courriel à formation@aubasdelechelle.ca

Séances d'information*

- Les plaintes à la Commission des normes de travail
- Préparation à la médiation offerte par la CNESST

() Seulement les personnes qui ont déposé une plainte contre un congédiement injuste, une pratique interdite ou du harcèlement psychologique au travail auprès de la CNESST – Commission des normes y sont éligibles*